

Les avocats

[de Paris]

Rapport
d'activités

JANVIER 2015

au cœur du
débat public



AFFAIRES
PUBLIQUES

Rapport d'activités

JANVIER 2015

Sommaire

Les avocats [de Paris] au cœur du débat public	P.4
Les avocats [parisiens] à la conquête de la justice du 22 ^e siècle	P.6
Les Affaires publiques : 12 mois d'actions, 12 mois de propositions	
Événements	P.8
Nous les avons rencontrés	P.10
<i>Frise : 12 mois d'actions, 12 mois de propositions</i>	P.14
Actions	P.16
12 mois d'actions, 12 mois de propositions	P.12
Les grands chantiers des Affaires publiques	
Nos combats	P.20
Notre Paris	P.27

Les avocats [de Paris] au cœur du débat public

UN DROIT DU TRAVAIL PATRIMOINE ET SUCCESSIONS
DROIT DU COMMERCE
FISCALITÉ
DROIT DE LA FAMILLE
DROIT PÉNAL
DROIT DU TRAVAIL
DROIT DE LA CONSOMMATION
DROIT BANCAIRE
DROIT DU LOGEMENT
DROIT BANCAIRE
PATRIMOINE
SUCCESSIONS
INFRACTIONS ROUTIÈRES
DROIT DE LA FAMILLE
DROIT DES ENTREPRISES
DROIT DE LA CONSOMMATION

Parisiens,
parlons
de vos
droits



JANVIER / DÉCEMBRE 2014 : 12 MOIS D' ACTIONS, 12 MOIS DE PROPOSITIONS

Redonner aux avocats toute leur place dans le débat public, tel a été notre leitmotiv depuis le début de notre mandat. Fervents défenseurs d'un lobbying moderne et proactif, nous aspirions à un dialogue ouvert, transparent et régulier avec les pouvoirs publics, mais aussi avec les acteurs de la société civile et les représentants des forces vives.

Cette première année sous le signe des Affaires Publiques apparaît comme un réel succès et démontre la pertinence de notre démarche en direction des pouvoirs publics.

Un succès, tout d'abord, par le nombre de débats législatifs sur lesquels la direction des Affaires publiques s'est mobilisée et a ainsi contribué à la réflexion sur pas moins de 18 projets et propositions de lois.

Nous avons mobilisé le législateur sur des questions essentielles et fait des propositions au gouvernement pour construire une justice du XXI^e siècle. Fervents défenseurs de l'Etat de Droit et du respect des droits de la défense, nous avons interpellé les pouvoirs publics dans le cadre de la réforme pénale. Le barreau de Paris s'est aussi fortement mobilisé contre le projet de loi sur la géolocalisation et le projet de loi pour la lutte contre le terrorisme, adopté au mois de novembre rappelant que sécurité et protection des libertés peuvent marcher ensemble. Nous appelons de nos vœux une loi "Liberté et

sécurité" avec un juge des libertés et de la détention pivot qui apportera des réponses proportionnées à un risque exceptionnel. Le barreau s'est aussi engagé pour que les perquisitions et les interceptions téléphoniques des citoyens soient encadrées par un texte de loi ou une décision au niveau européen.

La mobilisation du barreau de Paris a déjà porté ses fruits avec plusieurs victoires. Dans le cadre du pacte de responsabilité, nous sommes fiers d'avoir pu sécuriser un allègement de charges accordées aux entrepreneurs individuels que sont les avocats. L'Ordre des avocats de Paris s'est aussi mobilisé pour la future génération d'avocats : il a fait reconnaître une exception pour les stages des élèves-avocats pendant leur cursus au CRFPA et a veillé à ce que cette loi réformant les stages ne prive pas les étudiants de l'enseignement supérieur de la possibilité d'en faire en cabinets d'avocats.

Défendant une logique de collaboration avec les pouvoirs publics, la direction des Affaires publiques, s'appuyant sur l'expertise des 26 000 avocats parisiens, a également soumis de nombreuses contributions écrites susceptibles d'alimenter le travail législatif notamment dans le cadre de la réforme fiscale, de la réforme de la justice commerciale, du projet de loi Hamon sur la consommation (actions de groupe) ou encore de l'encadrement des écoutes.

Parmi les quarante-et-une rencontres politiques en un an, citons notre entretien avec le président de la République, mais aussi nos échanges avec les ministres Arnaud Montebourg, François Rebsamen, Emmanuel Macron et bien sûr Christiane Taubira. Acteur du Grand Paris, le barreau a également pu établir des liens forts avec la Mairie de Paris mais aussi les élus de la Région Ile-de-France.

Nous vous invitons à découvrir dans ces prochaines pages, les actions menées par la direction des Affaires publiques afin de porter la voix des avocats parisiens et de s'exprimer sur les sujets qui tiennent à cœur à l'Ordre des avocats de Paris.

Pierre-Olivier SUR
Bâtonnier de Paris

Laurent MARTINET
Vice-bâtonnier de Paris





Les avocats [parisiens] à la conquête de la justice du 22^e siècle

Louis DEGOS

*AMCO, délégué du bâtonnier
aux Affaires publiques*



Un an après sa création, la direction des Affaires publiques apparaît comme un acteur engagé de la justice.

Dès le mois de janvier 2014, la direction des Affaires publiques a répondu présente à l'appel de Christiane Taubira, Garde des Sceaux, pour réfléchir à une justice du 21^e siècle. Avec une condition et une conviction : les citoyens français de 2014 méritent une autre justice que celle que nous a léguée un XX^e siècle à bout de souffle. Il faut inventer dès aujourd'hui de nouvelles règles et poser la première pierre de la justice du 22^e siècle.

Pour penser cette justice du 22^e siècle, l'Ordre des avocats de Paris a ainsi proposé de défendre les valeurs qui lui sont chères.

Fidèle à sa tradition républicaine de l'Etat de Droit et de conquête des libertés nouvelles, l'ambition des avocats de Paris est de redonner du pouvoir aux citoyens en favorisant l'accès au droit, pour chacun et dans toutes les dimensions de la vie et en préservant une justice efficace et de qualité pour les Français. Le barreau continuera à être un rempart contre le recul actuel des libertés publiques, y compris numériques.

Conscient de la nécessité de réformer la justice, le barreau de Paris se mobilise aussi pour une justice plus proche des justiciables. Le projet de loi pour la croissance et l'activité est un combat d'envergure pour le barreau de Paris qui a choisi de travailler avec le ministère de l'Economie et la Chancellerie afin de défendre les intérêts de la profession et de protéger le périmètre d'exercice de l'avocat.

N'oublions pas l'engagement local de l'Ordre des avocats de Paris. Acteur engagé dans son territoire métropolitain, le barreau de Paris prône une vision ambitieuse de Paris, qui nous amène à nous impliquer plus que jamais dans la création d'un Grand Paris de la justice.

Cette année fut riche en actions, en rencontres et en rebondissements, et nous pouvons dire que les avocats ont trouvé leur place au cœur du débat public. Mon mandat en tant que membre du Conseil de l'Ordre vient de prendre fin, c'est donc Xavier Autain, membre du Conseil de l'Ordre en exercice qui reprend les rênes de la commission Affaires publiques, tandis que, j'assurerai en binôme avec lui la charge de délégué du bâtonnier aux Affaires publiques afin d'assurer la continuité de l'action engagée en 2014.

LES AFFAIRES PUBLIQUES :
12 MOIS D' ACTIONS,
12 MOIS DE PROPOSITIONS

Événements

5
NOMBRE DE RENCONTRES
OPEN PARIS BAR DEPUIS
LE LANCEMENT DU
RÉSEAU EN AVRIL 2014



FIL
INFO
22
NOMBRE DE FIL INFO
PARUS EN UN AN

1 161
NOMBRE
D'ABONNÉS
À NOTRE COMPTE
TWITTER



Premiers vœux du barreau de Paris aux corps constitués :

Pierre-Olivier Sur, bâtonnier de Paris et Laurent Martinet, vice-bâtonnier, ont adressé leurs vœux aux corps constitués. Représentants et autorités du monde politique, judiciaire, diplomatique, économique, social, médiatique et culturel étaient présents.



RENCONTRE AVEC LES AVOCATS PARLEMENTAIRES ET LES AVOCATS MEMBRES DU NOUVEL EXÉCUTIF DE LA MAIRIE DE PARIS

13/05/2014

Rencontre avec les avocats parlementaires et les avocats membres du nouvel exécutif de la Mairie de Paris. Pierre-Olivier Sur, bâtonnier de Paris, Laurent Martinet, vice-bâtonnier de Paris, Louis Degos, MCO, délégué du bâtonnier aux Affaires publiques et les membres de la Commission Affaires publiques ont reçu les parlementaires avocats.

09/09/2014

Rentrée parlementaire: Rencontre avec les avocats parlementaires et des élus. Plus de cinquante parlementaires et personnalités politiques de toutes couleurs politiques ont répon-



du présents afin d'échanger sur la prochaine session parlementaire et les réformes à venir.

COMMISSIONS AFFAIRES PUBLIQUES

07/03/2014

« L'état de l'opinion en France : repères pour l'influence des avocats »: présentation de l'étude par Guénaëlle Gault, directrice du département Stratégies d'opinion, TNS-Sofres.

29/04/2014

Focus spécial Fiscalité avec Michel Giordano, expert-comptable, commissaire aux comptes, ancien président de la commission des affaires économiques et fiscales de l'UNAPL et Gérard Orsini, président de la commission juridique et fiscale de la CGPME.



23/05/2014

Focus spécial Métropole du Grand Paris: Rencontre avec le député Alexis Bachelay, député socialiste des Hauts-de-Seine, rapporteur de la mission de contrôle de l'application de la loi sur le Grand Paris. A la veille d'une révision de la carte territoriale souhaitée par le gouvernement, Alexis Bachelay a apporté son expertise et échangé avec les membres de la commission sur les perspectives de réforme de la carte judiciaire.

03/07/2014

« Les prisons de la folie »: Rencontre avec Denys Robiliard, député PS du Loir-et-Cher, avocat, ancien bâtonnier de Blois, membre de la commission Affaires sociales, spécialiste de la psychiatrie et auteur d'un rapport sur la santé mentale et l'avenir de la psychiatrie en décembre 2013.

13/10/2014

Focus sur les enjeux économiques de la profession d'avocat: présentation de l'étude barreau de Paris - IFOP "Les besoins juridiques des PME parisiennes et leurs relations avec les avocats" par M. François Kraus, directeur d'études à l'IFOP

18/12/2014

Rencontre avec Pascal Cherki, député de Paris (PS) et Leïla Aichi, sénatrice de Paris (EELV).

LANCEMENT DU CERCLE OPEN PARIS BAR, RÉSEAU DE NOUVEAUX DÉCIDEURS



10/04/2014

Débat « Etat, politique, médias: l'exercice du pouvoir, nouvelle génération? » avec David Lebon, directeur du cabinet d'Arnaud Montebourg, et Romain Pigenel, responsable de la communication digitale de l'Elysée.

21/05/2014

Dîner autour des thèmes Politique et démocratie, Justice et libertés publiques, et Europe.

11/06/2014

Débat « La transparence à tout prix? » avec Fabrice Arfi, journaliste à Mediapart et Bruno Roger-Petit, chroniqueur politique au Plus du Nouvel Observateur

18/09/2014

Dîner « Lobbying et démocratie » autour des thèmes Influence, Transparence, Gourous de la com' et Secret

13/11/2014



Débat sur « L'Etat de droit et le terrorisme » avec Eduardo Rihan Cypel, député de Seine-et-Marne, membre de la commission de défense nationale et des forces armées, Aurore Bergé, conseillère politique de l'UMP et Grégoire Etrillard, avocat pénaliste.

LE BARREAU DE PARIS, PIONNIER DU ".PARIS"

Sélectionné pour devenir l'un des 100 pionniers du ".paris", aux côtés notamment de la Tour Eiffel, de la RATP et d'Aéroports de Paris, le barreau a rebaptisé son site www.avocats.paris

dès le mois de mai 2014, devenant le premier barreau du monde à bénéficier d'un nom de domaine utilisant le nom de sa ville en « extension ». Une manière d'associer la puissance de la marque Paris à celle du barreau sur le web, mais aussi de protéger cette dénomination face aux braconniers du droit.

PREMIER PRIX DU LIVRE POLITIQUE DU BARREAU DE PARIS

L'Ordre des Avocats de Paris crée le Prix du livre politique du barreau de Paris. Celui-ci a pour objet de décerner chaque année un prix littéraire ayant pour vocation d'encourager la réflexion, le discours et la pensée politique. Le 1^{er} Prix du Livre politique du barreau de Paris a été remis le 12 novembre à Pierre Joxe pour son livre *Soif de Justice - Au secours des juridictions sociales*, publié aux éditions Fayard.



Nous les avons rencontrés



15
NOMBRE D'AUDITIONS DU BARREAU
PAR LE PARLEMENT EN 2014

30/01/2014

Rencontre du bâtonnier et du vice-bâtonnier avec **Christiane Taubira, Garde des Sceaux** le 30 janvier 2014.

30/01/2014

Audition du bâtonnier et d'Etienne Lesage, MCO, par **Alain Tourret, député PRG du Calvados**, au sujet de la proposition relative à la réforme des procédures de révision et de réexamen d'une condamnation pénale définitive.

11/02/2014

Audition de Louis Degos, délégué du bâtonnier aux affaires publiques et d'Aurélien Boulanger, MCO, par **Thierry Braillard, député PRG du Rhône** et auteur de la proposition de loi relative à la prise d'acte de rupture du contrat de travail par le salarié.

13/02/2014

Rencontre avec **Alexis Bachelay, député PS des Hauts-de-Seine**, rapporteur de la loi sur la métropole du Grand Paris.

05/03/2014

Rencontre avec **Pascal Cherké, député PS de Paris**.

20/03/2014

Rencontre avec **François Hollande, président de la République**. À cette occasion, Pierre-Olivier Sur et Laurent Martinet lui ont fait part de leurs préoccupations au sujet de l'interception des conversations téléphoniques entre un avocat et son client.



26/03/2014

Audition de Jean-Marc Fédida, par **Nicolas Alfonsi, sénateur PRG de Corse du Sud**, sur la réforme des procédures de révision et de réexamen d'une condamnation pénale définitive.

03/04/2014

Audition du bâtonnier à la Chancellerie par **Jacques Beaume, Procureur Général près la Cour d'appel de Lyon**, chargé par la Garde des Sceaux d'un rapport sur la modernisation des procédures pénales, devant notamment porter sur un meilleur contradictoire dans la phase de l'enquête initiale.

03/04/2014

Rencontre à Bruxelles avec les **représentants de la DG Justice de la Commission européenne** dont Mina Andreeva, porte-parole de Viviane Reding, vice-présidente de la commission européenne et commissaire européen à la justice, aux droits fondamentaux et à la citoyenneté, Alexandra Jour-Schroeder, directrice de l'Unité droit pénal, Niovi Ringou et Maria Canal de l'unité Politiques générales de la justice et systèmes judiciaires] à l'occasion d'une journée organisée par le CCBE avec les différents barreaux européens.

28/04/2014

Rencontre avec **Sandrine Zientara, conseillère législation pénale à la Chancellerie** au sujet des interceptions téléphoniques.

Rencontre mensuelle avec **Isabelle Goanvic, conseillère chargée du droit civil économique et des professions au cabinet de la Garde des Sceaux**.

12/05/2014

Rencontre avec **Eduardo Rihan Cypel, membre de la commission de la Défense nationale et des forces armées et secrétaire national du PS chargé de la Défense**.

14/05/2014

Rencontre avec **Denys Robiliard, député PS du Loir-et-Cher, auteur d'un rapport sur la santé mentale et l'avenir de la psychiatrie**, rapporteur en 2013 d'une proposition de loi abolissant les soins psychiatriques sans consentement et sous contrainte, introduits par la loi du 5 juillet 2011.

15/05/2014

Rencontre avec **Christian Paul, député PS de la Nièvre, président de la commission parlementaire « Droits et Libertés à l'âge numérique »**.

22/05/2014

Rencontre avec **Gilles Le Chatelier, directeur de cabinet de la Garde des Sceaux**.

27/05/2014

Rencontre avec le cabinet de **Claude Bartolone, président de l'Assemblée nationale**.

02/06/2014

Rencontre avec le cabinet de **Marisol Touraine, ministre des Affaires Sociales et de la Santé** au sujet de la taxe C3S.

12/06/2014

Rencontre avec **Gilles Carrez, député UMP du Val-de-Marne, président de la commission des Finances**.

24/06/2014

Intervention de Louis Degos, délégué du bâtonnier aux Affaires publiques, lors du colloque « Action de groupe : l'Union fait la force » organisé par **Razzy Hammadi, député PS de Seine-Saint-Denis**.

02/07/2014

Rencontre avec **Lionel Tardy, député UMP de Haute-Savoie**, spécialiste de la question numérique.

07/07/2014

Rencontre avec **Karine Berger, députée PS des Hautes-Alpes**.

16/07/2014

Rencontre de Pierre-Olivier Sur, bâtonnier de Paris et Laurent Martinet, vice-bâtonnier de Paris avec **Arnaud Montebourg, ministre de l'Economie, du Redressement productif et du Numérique** au sujet de la réforme des professions réglementées.

22/07/2014

Rencontre avec le cabinet de **François Rebsamen, ministre du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social** afin de le sensibiliser aux conséquences de l'application de la loi sur les stages aux élèves-avocats.

02/09/2014

Rencontre avec **Jean-Louis Missika, adjoint au Maire de Paris chargé de l'Urbanisme, de l'architecture, des projets du Grand Paris, du Développement économique et de l'Attractivité**.

15/09/2014

Rencontre avec **Olivia Polski, adjointe au Maire de Paris, chargée de l'artisanat, du commerce et des professions libérales**.



18/09/2014

Rencontre avec **Jacques Toubon, Défenseur des droits**. Les discussions ont notamment porté sur les libertés publiques et les écoutes téléphoniques.



UNIVERSITÉ D'HIVER : le rendez-vous incontournable des décideurs publics



Emmanuel Macron, ministre de l'Economie



Christiane Taubira, Garde des Sceaux, ministre de la Justice

Credit photos : F. Menzies

LES AFFAIRES PUBLIQUES :
12 MOIS D' ACTIONS,
12 MOIS DE PROPOSITIONS

Nous les avons rencontrés



41
NOMBRE DE RENCONTRES POLITIQUES
*OBTENUES PAR LA DIRECTION DES AFFAIRES
PUBLIQUES EN MOINS D'UN AN*

23/09/2014

Rencontre à Bruxelles avec **Pascal Durand, eurodéputé EELV.**

Rencontre organisée par le CCBE (Conseil des barreaux européens) au Parlement européen avec Olli Rehn, vice-président du Parlement européen, Pavel Svoboda, député européen, président de la commission des Affaires juridiques, Jacques Santer, ancien premier ministre du Luxembourg, ancien président de la Commission européenne et président du directoire de l'Académie de droit européen, Jean-Jacques Forrer, ancien bâtonnier de Strasbourg, président de la DBF (Délégation des barreaux de France) et Hélène Biais, avocate aux barreaux de Paris et de Bruxelles (DBF).

25/09/2014

Rencontre avec **Adeline Hazan, contrôleur générale des lieux de privation de liberté.** Cette entrevue a notamment porté sur la situation dans les prisons et la réforme pénale.

09/10/2014

Rencontre avec **Leila Aïchi, sénatrice EELV de Paris.**

15/10/2014

Mission parlementaire sur les professions juridiques réglementées — Audition de Louis Degos, délégué du bâtonnier aux Affaires publiques et Nicolas Corato, directeur des Affaires publiques, sur les professions juridiques et réglementées par **Cécile Untermaier, députée PS de Saône-et-Loire et présidente-rapporteuse, Philippe Houillon, député UMP du Val d'Oise, vice-président et co-rapporteur et Jean-Michel Clément, député PS et second vice-président.**

20/10/2014

Rencontre avec **Carole Champalaune, directrice des Affaires Civiles et du Sceau au cabinet de Christiane Taubira.**

05/11/2014

Rencontre avec **Yves Pozzo di Borgo, sénateur UDI de Paris.**

06/11/2014

Rencontre avec **Christiane Taubira, Garde des Sceaux, ministre de la Justice, à propos du projet de loi sur les professions réglementées.**



25/11/2014

Rencontre avec **Yves Détraigne, sénateur UDI de la Marne et vice-président de la commission des Lois.**

01/12/2014

Rencontre avec **Cécile Cukierman, sénatrice PC de la Loire.**

03/12/2014

Rencontre avec **Delphine Humbert, conseillère droit civil et économique et professions judiciaires au cabinet de la Garde des Sceaux.**

04/12/2014

Rencontre avec **Esther Benbassa, sénatrice EELV du Val-de-Marne, vice-présidente de la commission des Lois du Sénat sur les libertés publiques.**

11/12/2014

Arnaud Montebourg, ancien ministre de l'Economie, invité de la Conférence Berryer Spéciale Rentrée.



12/12/2014

Emmanuel Macron, ministre de l'Economie, était l'invité de l'Université d'Hiver du barreau de Paris à l'occasion de la Rentrée. Il a présenté l'esprit du projet de loi pour la Croissance et l'Activité et les dispositions intéressant le barreau de Paris.



12/12/2014

Christiane Taubira, était l'invitée de la Rentrée solennelle du barreau de Paris.



16/12/2014

Rencontre avec **Dominique Raimbourg, député PS de Loire-Atlantique, rapporteur de la réforme pénale**

19/12/2014

Rencontre avec **Françoise Tomé, conseillère Justice à l'Elysée.**

LES AFFAIRES PUBLIQUES :
12 MOIS D' ACTIONS,
12 MOIS DE PROPOSITIONS

Actions

• PACTE DE RESPONSABILITÉ ET DE STABILITÉ

Manuel Valls a présenté le 29 avril devant l'Assemblée nationale pour un vote consultatif, le Programme de stabilité budgétaire 2014-2017. Pierre-Olivier Sur, bâtonnier de Paris, et Jean-François Roubaud, président de la CGPME, ont souhaité alerter conjointement les pouvoirs publics afin que les allègements prévus soient élargis et puissent s'appliquer aux entrepreneurs individuels que sont les avocats. Dans le cadre du Pacte de responsabilité, le gouvernement a annoncé des réformes fiscales dont la suppression de la C3S à horizon 2017 (la C3S finance 20% du RSI), l'adossement du régime social des indépendants (RSI) au régime général de la Sécurité sociale et une baisse de l'impôt des sociétés. Les Affaires publiques ont rencontré les représentants des différents ministères (Affaires sociales et Santé, Finances, ...) au sujet de la suppression de cette taxe et de son impact sur le RSI. Grâce à la mobilisation du barreau, la loi de financement rectificative de la Sécurité sociale contenait trois mesures favorables aux avocats.

Outre la garantie de financement du RSI passant par son adossement au régime général de protection sociale, le barreau de Paris a également réussi à éviter une hausse des cotisations ou une modification des règles de gouvernance du RSI. En prime, le Gouvernement s'est engagé à rédiger un rapport sur les modalités de financement, en prévision du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour l'année 2016.

• STAGES

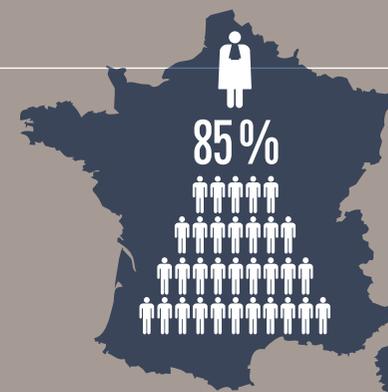
Dès l'adoption en séance publique de la proposition de loi sur l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires, la direction des Affaires publiques a sensibilisé la Chancellerie pour obtenir l'exclusion des stages effectués par les élèves-avocats de l'EFB et des CRFPA du champ d'application de cette proposition de loi et a obtenu du Gouvernement la protection du statut des stages des élèves-avocats EFB et CRFPA.

• LOI HAMON SUR LA CONSOMMATION

Suite à la promulgation de la loi sur la consommation en mars dernier qui institue les actions de groupe en matière de consommation, le barreau de Paris a travaillé avec le ministère de l'Economie sur le décret d'application afin de garantir la place des CARPA dans le dispositif d'indemnisation des victimes.

**84% DES CHEFS
D'ENTREPRISES ONT UNE
BONNE IMAGE DES AVOCATS ET
87% ONT CONFIANCE EN EUX.**

SONDAGE EXCLUSIF ORDRE DES AVOCATS DE PARIS / IFOP



**85% DES FRANÇAIS
PENSENT QUE LA CONFIDENTIALITÉ
DES ÉCHANGES ENTRE UN AVOCAT
ET SON CLIENT A UNE VALEUR
FONDAMENTALE.**

SONDAGE EXCLUSIF ORDRE DES AVOCATS DE PARIS / IFOP

• AIDE JURIDICTIONNELLE

Mandaté par Christiane Taubira, pour travailler sur le financement de l'aide juridictionnelle, le député PS Jean-Yves Le Bouillonnet a repris dans son rapport l'idée d'une "solidarité inter-barreaux" pour financer cette aide de l'Etat. Le barreau de Paris est opposé à ce mode de financement qui reviendrait à faire reposer sur ceux qui assurent quasi bénévolement ce service public, la charge financière de leurs propres interventions. Début janvier 2015, le bâtonnier de Paris, dans une lettre ouverte adressée à la garde des Sceaux, a annoncé que la participation du barreau de Paris à ces groupes de travail ne saurait être considérée comme une adhésion des avocats à un principe de financement inique qui n'aurait d'autre but et d'autre conséquence que le désengagement de l'Etat et la privatisation du service public de l'aide juridictionnelle.

• SONDAGE EXCLUSIF ORDRE DES AVOCATS DE PARIS / IFOP :

À l'occasion de l'opération L'Avocat dans la Cité, organisée en partenariat avec la Mairie de Paris, l'Ordre des avocats a fait réaliser un sondage auprès des PME parisiennes pour connaître leurs besoins juridiques, leurs relations avec les professionnels du droit en général et l'image qu'ils ont des avocats en particulier. Cette étude révèle notamment que 64% de ces chefs d'entreprises ont le sentiment que l'environnement juridique

de leur société s'est complexifié au cours des 3 dernières années. Lorsqu'ils font appel à un conseil extérieur, les chefs d'entreprises préfèrent l'avocat à toutes les autres professions du droit et du chiffre dans 72% des cas de rédaction ou de négociation de contrat, dans 69% des cas de transmission d'entreprises et dans 52% des cas d'acquisition d'entreprises. En outre, 84% de ces chefs d'entreprises ont une bonne image des avocats et 87% ont confiance en eux.

• PLF 2015 : LE BARREAU S'EST MOBILISÉ POUR LA SUPPRESSION DE L'ARTICLE 79 SUR L'OPTIMISATION FISCALE

Le barreau a soutenu un amendement demandant la suppression de cet article additionnel du PLF afin de défendre ses confrères du conseil fiscal. En effet, l'article 79 confond fraude fiscale et optimisation fiscale. Dans sa décision du 29 décembre 2014, le Conseil Constitutionnel a jugé cet article inconstitutionnel dans son ensemble.

LES GRANDS CHANTIERS DES AFFAIRES PUBLIQUES

Nos combats

RÉFORME DES PROFESSIONS
RÉGLÉMENTÉES.
LE BARREAU DE PARIS
CHOISIT DE PRIVILÉGIER
LA CONCERTATION AVEC LES
POUVOIRS PUBLICS SANS RIEN
CÉDER SUR SES VALEURS

PROJET DE LOI "MACRON"

La direction des Affaires publiques est fortement mobilisée depuis plusieurs mois sur cette réforme et travaille avec le ministère de l'Economie et la Chancellerie.

Dès le 18 juin, le barreau a rencontré le cabinet d'Arnaud Montebourg, ministre de l'Economie, du Redressement productif et du Numérique, afin d'évoquer avec lui la place des avocats dans l'économie française et leur participation à la croissance. En juillet, Pierre-Olivier Sur, bâtonnier de Paris et Laurent Martinet, vice-bâtonnier de Paris, ont remis au ministre une contribution en vue de la rédaction du projet de loi sur la croissance et le pouvoir d'achat. Depuis lors, l'Ordre des avocats de Paris a continué de travailler avec les cabinets du ministre de l'économie et de la Garde des Sceaux pour moderniser les professions réglementées. En septembre, Laurent Martinet, vice-bâtonnier de Paris, s'est entretenu avec la Garde des Sceaux et avec le ministre de l'Economie, Emmanuel Macron, dans le cadre des auditions bilatérales menées par les deux ministres. Louis Degos, délégué du bâtonnier aux Affaires publiques et Nicolas Corato, directeur des Affaires publiques du barreau de Paris ont également été auditionnés par la mission d'information sur les professions juridiques réglementées de la commission des Lois de l'Assemblée nationale, présidée par Cécile Untermaier, députée PS de Saône-et-Loire. Le 6 novembre dernier, Pierre-Olivier Sur, a rencontré la Garde des Sceaux et lui a notamment fait part des craintes du barreau parisien en cas de remise en cause de la multipostulation en Ile-de-France.

Après avoir été transmis au Conseil d'Etat le 18 novembre, le projet de loi a été présenté en Conseil des ministres le 10 décembre et sera débattu à partir du 26 janvier devant l'Assemblée nationale.

Le barreau de Paris a choisi de travailler en concertation avec les pouvoirs publics afin de veiller à ce que ce texte ne mette pas en cause le caractère réglementé de la profession d'avocat et propose des perspectives d'évolution du métier, en respectant l'intérêt des justiciables.

Emmanuel Macron, ministre de l'Economie, était l'invité de l'Université d'Hiver du barreau de Paris le 12 décembre dernier. A cette occasion, le ministre a donné des garanties aux avocats parisiens. Concernant l'avocat en entreprise, Emmanuel Macron a précisé que celui-ci ne pourrait ni plaider, ni posséder de clientèle propre. Le ministre de l'Economie a également assuré qu'il n'y aura pas de représentation obligatoire partagée en appel des prud'hommes entre les avocats et le nouveau défenseur syndical.

LE BARREAU DE PARIS DÉFEND NOTAMMENT :

- La création du statut d'avocat en entreprise : Le barreau de Paris a choisi de coopérer et d'agir pour défendre les intérêts de la profession face à cette proposition du gouvernement. Nous avons obtenu que l'avocat salarié en entreprise ne puisse pas plaider, ni avoir de clientèle personnelle et qu'il bénéficie de garanties d'indépendance. En cela nous avons protégé tous les avocats.

L'alternative inacceptable envisagée par le Parlement à la création du statut de l'avocat salarié en entreprise est la création d'une profession réglementée de conseils juridiques en entreprise dotés du privilège de confidentialité inspiré du « legal privilege » anglo-saxon, du droit de plaider là où la représentation n'est pas obligatoire et d'un ordre autonome chargé de leur organisation et du respect de leur propre déontologie. Selon une étude menée par l'Ordre des avocats de Paris et l'IFOP, 78 % des avocats français sont contre la mise en place de ce nouveau statut qui s'inspire du modèle du juriste en entreprise belge.

Interrogés sur leur préférence entre les deux statuts, 48% des avocats français sont favorables à l'instauration du statut d'avocat salarié en entreprise alors que 21% se sont exprimés en faveur de la création d'une nouvelle profession réglementée de juriste d'entreprise.

- La préservation de la multipostulation en Ile-de-France : La multipostulation contribue à l'organisation optimale de la justice, et reflète le phénomène de métropolisation de la justice. Symbole de modernité et d'efficacité pour les justiciables, elle doit être préservée pour servir de base à un Grand Paris de la justice.

- Protection du périmètre d'exercice de la profession d'avocat : Le barreau de Paris s'est fortement opposé à la possibilité pour les experts comptables d'exercer une activité juridique même à titre accessoire, telle qu'elle est proposée dans le projet de loi Macron.

En revanche, la direction des Affaires publiques dénonce les inconvénients et les menaces pour les justiciables du statut de défenseur syndical également prévu par le projet de loi Macron. Cette mesure qui entérinerait la création d'un auxiliaire de justice low cost et représenterait une charge supplémentaire pour l'Etat qui n'a été ni prévue, ni budgétée dans le cadre du PLF 2015. La direction des Affaires publiques reste mobilisée en prévision des travaux au Parlement.

Nous poursuivons notre combat pour obtenir de meilleures garanties et mieux contrôler l'ouverture du capital de nos structures.

Nos combats

LE PACTE DE RESPONSABILITÉ ET LES COTISATIONS SOCIALES

NOS ACTIONS:

Les Affaires publiques du barreau de Paris ont rencontré les représentants des différents ministères (Affaires sociales et santé, Finances ...) au sujet de la suppression de la contribution sociale de solidarité des sociétés (C3S) et de son impact sur le RSI que la C3S finance à hauteur de 25%.

NOS RÉSULTATS:

Grâce à la mobilisation du barreau, le projet de loi de financement rectificatif de la Sécurité sociale contenait trois mesures favorables aux avocats. **Outre la garantie de financement du RSI passant par son adossement au régime général de protection sociale, le barreau de Paris a également réussi à éviter une hausse des cotisations et une modification des règles de gouvernance du RSI.** En prime, le Gouvernement s'est engagé à rédiger un rapport sur les modalités de financement du RSI, en prévision du projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour l'année 2016.

LA LOI SUR LES STAGES

NOS ACTIONS:

En juin, la proposition de loi tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires, proposée par Bruno Le Roux, député PS de Seine-Saint-Denis et Chaynesse Khirouni, députée PS de Meurthe-et-Moselle, a été adoptée. Le barreau de Paris a alerté les pouvoirs publics sur ce texte incompatible avec les formations de droit. En effet, l'application de cette proposition de loi se serait traduite par une raréfaction des stages en cabinet d'avocat, préjudiciable tant aux élèves-avocats devant obtenir leur CAPA à l'issue d'un stage obligatoire qu'aux étudiants de master de droit.

NOS RÉSULTATS:

Après avoir pris contact avec la Chancellerie, Matignon, le ministère de l'Economie et le secrétariat d'Etat à l'Enseignement supérieur et à la Recherche, la direction des Affaires publiques a rencontré, le 22 juillet 2014, le cabinet de François Rebsamen, ministre du Travail, de l'Emploi et du Dialogue social, afin de le sensibiliser aux conséquences de l'application de la loi sur les stages aux élèves-avocats. À la suite à ce rendez-vous, **le bâtonnier de Paris a obtenu la confirmation écrite du ministère que les élèves-avocats seraient bien exclus du champ d'application de cette loi. En outre, concernant les autres stages effectués en cabinet par les étudiants de l'enseignement supérieur, les décrets d'application devraient retenir une notion large de l'effectif de l'entreprise.** Celui-ci ne serait pas limité à l'effectif salarié, mais permettrait d'inclure l'ensemble des collaborateurs et associés d'un cabinet exerçant sous le statut libéral, afin que le statut particulier des avocats ne nuise pas à la bonne formation des étudiants.

Nos combats

LE BARREAU DE PARIS, MOBILISÉ CONTRE LE REcul DES LIBERTÉS PUBLIQUES

POUR UNE PROPOSITION DE LOI SUR LES ÉCOUTES DES CITOYENS

À la suite de la remise en cause du secret professionnel de l'avocat dans le cadre de mises sur écoute, l'Ordre des avocats de Paris a condamné fermement toute violation du secret professionnel dans les rapports entre un avocat et son client. Pour l'Ordre des avocats de Paris, il s'agit de garantir à nos concitoyens que les révélations qu'ils peuvent être amenés à faire, en toute confiance, à leur conseil, dans le cadre de leur défense, ne puissent, en aucun cas, être divulguées.

La décision du Conseil constitutionnel du 4 avril a conforté la nécessaire défense du secret professionnel des avocats, puisque le Conseil des sages considère que, lorsqu'il y a une mesure attentatoire à la liberté (perquisitions, écoutes téléphoniques...), il est impératif de pouvoir contrôler la décision à l'origine de cette mesure.

Le barreau s'est donc engagé à poursuivre ce nouveau combat pour les libertés publiques afin d'encadrer les perquisitions et les interceptions téléphoniques. Comme jadis la décision du Conseil constitutionnel sur l'avocat dans la garde à vue, l'Ordre des avocats de Paris entend entraîner une réforme de notre droit positif en faveur des libertés publiques et des justiciables.

NOS ACTIONS:

Le bâtonnier et le vice-bâtonnier de Paris, Pierre-Olivier Sur et Laurent Martinet, ont pu évoquer le 20 mars lors d'une audience avec le président de la République, les réformes propres à encadrer les écoutes. Ils ont en outre été reçus par Sandrine Zientara, conseillère législation pénale au cabinet de la Garde des Sceaux. Lors de ces rendez-vous, le barreau de Paris a recommandé de prévoir un véritable contrôle de proportionnalité entre l'atteinte aux libertés publiques et les nécessités de sûreté publique.

Le barreau a également transmis des propositions à l'ensemble des parlementaires afin d'encadrer les interceptions téléphoniques. Le barreau de Paris propose de modifier le Code de procédure pénale dans le sens d'un meilleur respect des libertés individuelles. **Il s'agit de confier au juge des libertés et de la détention, quel que soit l'état de la procédure – enquête ou information – la prescription, l'autorité et le contrôle de ces interceptions, en exigeant de sa part un contrôle de proportionnalité dans la mise en œuvre de ces opérations.** Conscients que les avocats ne doivent pas être placés au-dessus des lois, **le barreau propose de mettre en place un régime plus protecteur pour les avocats en transformant la notification au bâtonnier de l'opération de mise sur écoute en un débat contradictoire avec le juge des libertés et de la détention.**

NOTRE COMBAT CONTINUE:

Malgré l'avis du Conseil constitutionnel et de la Cour Européenne des Droits de l'Homme, le gouvernement refuse d'encadrer les écoutes pour garantir la préservation des libertés publiques. La direction des Affaires publiques continuera à se mobiliser pour faire émerger un texte de loi ou une décision au niveau européen à même de réformer de notre droit positif en faveur des libertés publiques et des justiciables.

Nos combats

LE PROJET DE LOI SUR LA GÉOLOCALISATION

Au nom de la défense des libertés publiques, le barreau de Paris s'est fortement mobilisé contre le projet de loi sur la géolocalisation, voté au Sénat en décembre 2013 et à l'Assemblée en janvier 2014. Le barreau de Paris a alerté les pouvoirs publics et les médias sur le danger de voir s'immiscer dans le système juridique français une sorte de "Patriot Act" à la française.

Ce nouveau projet de loi géolocalisation ajoutait en effet de nouvelles formes d'enquêtes hors de tout contrôle du juge.

NOS ACTIONS :

Pour le barreau de Paris, le principe légitime de la « sécurité nationale » ne justifie pas un tel recul des libertés publiques. Il a insisté sur la nécessité de rétablir le rôle du juge des libertés et de la détention (JLD), seul juge parfaitement indépendant pouvant autoriser en amont et contrôler en aval la procédure de géolocalisation. L'Ordre des avocats de Paris a aussi apporté tout son soutien au recours constitutionnel déposé contre le projet de loi et a adressé au Conseil constitutionnel ses observations sur les dispositions liberticides du projet de loi.

PROJET DE LOI SUR LE DROIT À L'INFORMATION DANS LE CADRE DES PROCÉDURES PÉNALES

Transposition d'une directive européenne relative au droit à l'information dans le cadre de procédures pénales de 2012, le projet de loi visait à améliorer les droits des personnes suspectées ou poursuivies aux différents stades de la procédure pénale. Si le barreau a salué cette avancée significative pour les droits de la défense, et particulièrement la nécessaire présence de l'avocat lors de l'audition libre, il néanmoins a tenu à veiller à faire respecter la parfaite égalité des armes tout au long de la procédure pénale et à élargir la notion d'accès au dossier pour les avocats.

NOS ACTIONS :

Le député EELV Sergio Coronado a, avec le soutien du barreau de Paris, déposé et fait adopter en commission des Lois un amendement visant à permettre la consultation de l'ensemble des pièces du dossier utiles à la manifestation de la vérité et indispensables à l'exercice des droits de la défense. Le barreau de Paris s'est mobilisé en faveur de cette modification et a soutenu les amendements du député PS de Paris Pascal Cherki qui proposait d'aller encore plus loin en permettant aux avocats d'avoir accès à une copie du dossier. Cependant, le gouvernement, par un amendement en séance publique, a fait rétablir le texte initial et a assuré que ces questions d'accès au dossier seraient traitées dans le rapport de Jacques Beaume, procureur près la d'appel de Lyon, chargé par la Garde des Sceaux de réfléchir à la modernisation des procédures pénales. Outre l'audition de Pierre-Olivier Sur devant la commission Beaume le 3 avril, **le barreau a remis sa position officielle à la commission en juin 2014.** Les propositions du barreau de Paris concernaient notamment l'accès au dossier, la mise en conformité du droit interne avec le droit européen, l'introduction du contradictoire dans l'enquête pénale, le statut du procureur et la mise en état des affaires pénales.

NOTRE COMBAT CONTINUE :

Contre toute attente, le rapport de Jacques Beaume sur la réforme de la procédure pénale, rendu le 10 juillet, ne fait pas de propositions concernant la question de l'accès au dossier. En effet, « la mission considère que l'état actuel du droit positif en matière d'accès au dossier est conforme au droit européen ». La mobilisation de la direction des Affaires publiques ne faiblit pas et continuera dans la cadre de la loi sur la justice du XXI^e siècle.

LE PROJET DE LOI CONTRE LE TERRORISME

Le barreau a fortement réagi au sujet du projet de loi renforçant les dispositions de la lutte contre le terrorisme. Examiné en procédure accélérée en novembre dernier, ce projet de loi comporte plusieurs dispositions renforçant les pouvoirs de police au point de créer des exceptions aux libertés individuelles et à l'Etat de Droit, au nom de l'impératif légitime de sécurité nationale. Le barreau de Paris a rappelé que sécurité et liberté peuvent marcher ensemble grâce à un juge des libertés et de la détention pivot qui apporterait une réponse proportionnée à un risque exceptionnel.

NOS ACTIONS :

Le barreau partage le point de vue de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) qui a émis plusieurs réserves sur le projet de loi. Il a donc soutenu plusieurs amendements afin de réinsérer le rôle d'un juge indépendant dans les procédures.

NOTRE COMBAT CONTINUE :

Malgré le vote du projet de loi sur le terrorisme sans un rôle garanti pour le juge des libertés et de la détention, le barreau continuera à veiller à la préservation des libertés. La direction des Affaires publiques ainsi attentivement les travaux de la commission d'enquête sur les moyens de la lutte contre les réseaux djihadistes au Sénat ainsi que ceux de son équivalent à l'Assemblée, la commission d'enquête sur la surveillance des filières et des individus djihadistes. Suite aux derniers attentats terroristes, le bâtonnier de Paris a rappelé que les avocats sont les défenseurs des libertés publiques et font vivre au jour le jour les valeurs de la République. Le barreau de Paris sera très attentif à ce que le renforcement de la lutte contre le terrorisme ne découle pas sur un "Patriot Act" à la française. Lors de la conférence de presse du 15 janvier, le bâtonnier de Paris a appelé de ses vœux une loi "Liberté et sécurité" avec un juge des libertés et de la détention qui apportera une réponse proportionnée à un risque exceptionnel.

LE BARREAU DE PARIS, MOBILISÉ POUR LA PROTECTION DES LIBERTÉS NUMÉRIQUES

L'Ordre des avocats de Paris entend aussi s'engager pour la protection des droits des citoyens sur internet. Dans l'optique du projet de loi numérique, l'Ordre remettra une contribution au Conseil National du Numérique début 2015.

La direction des Affaires publiques sera également particulièrement attentive aux dispositions sur la protection des données et des libertés publiques, dans le projet de loi sur le renseignement qui sera présenté au Parlement en 2015. Elle observera également avec attention le travail de la mission d'information du Sénat sur le droit pénal à l'heure d'internet.

À plus long terme, le barreau ambitionne également de faire reconnaître l'accès à internet comme un droit fondamental.

Nos combats

FAVORISER L'ACCÈS AU DROIT POUR TOUS

VERS UN MÉCANISME DE SOLIDARITÉ NATIONALE POUR L'ACCÈS AU DROIT

Au lendemain de la grève des avocats lancée par le CNB en juin dernier contre la réforme de l'aide juridictionnelle, le PLF 2015 et le rapport Le Bouillonnet remettent l'accès à la justice au cœur du débat politique. Si le gouvernement a annoncé un budget de l'aide juridictionnelle (AJ) en hausse pour 2015, les contours de ces nouvelles ressources apparaissent incertains et le montant insuffisant au regard des besoins des Français. Plusieurs pistes de financement ont été évoquées dont un élargissement des recettes à d'autres professions juridiques et aux usagers. Le barreau de Paris s'oppose à ce qu'une nouvelle cotisation professionnelle pesant sur l'ensemble des avocats de France soit mise en place pour revaloriser les unités de valeur de l'AJ. Cette nouvelle cotisation pourrait toucher chaque avocat parisien ne faisant pas d'AJ à hauteur de 3 000 euros par an !

NOS RÉSULTATS :

Christian Eckert a présenté le 12 novembre le projet de loi de finances rectificatif 2015 en Conseil des ministres. Dans ce texte, les propositions de péréquations financières interbarreaux pour le financement de l'aide juridictionnelle proposées dans le rapport Le Bouillonnet n'ont pas été retenues. Le barreau de Paris s'était fermement mobilisé contre ces propositions.

NOTRE COMBAT CONTINUE :

L'Ordre des avocats de Paris réclame une réforme en profondeur de l'aide juridictionnelle qui sorte des mesures exceptionnelles. Il participera à la concertation organisée par la Chancellerie afin de porter la voix des 26 000 avocats parisiens. Relevant d'une mission de service public, l'accès au droit et à la justice doit faire l'objet d'un dispositif de solidarité nationale pérenne et ambitieux, symbole des avancées de la justice du XXI^e siècle.

POUR UNE JUSTICE COLLECTIVE IMPLIQUANT LES AVOCATS

La loi Hamon sur la consommation, qui institue les actions de groupe en matière de consommation, a été promulguée le 17 mars dernier. Le barreau de Paris a travaillé avec le ministère de l'Économie sur le décret d'application afin de garantir la place des CARPA dans le dispositif d'indemnisation des victimes.

NOS RÉSULTATS :

Le barreau s'est mobilisé pour que les associations de consommateurs puissent faire appel à un avocat pour les conseiller lors de la procédure d'action de groupe.

NOTRE COMBAT CONTINUE :

Alors que le projet de loi Santé sera débattu à l'Assemblée début 2015, la direction des Affaires publiques s'attachera à sécuriser le rôle de conseil et de défenseur des parties civiles des avocats. Elle veillera également à préserver la place des CARPA dans le dispositif d'indemnisation des victimes, la loi consommation organisant le transit des fonds par la Caisse des dépôts en lieu et place des CARPA (caisse des règlements pécuniaires des avocats) lorsqu'un avocat représente une "class action".

Notre Paris

MUNICIPALES 2014

La direction des Affaires publiques a interrogé les candidats à la Mairie de Paris sur les sujets au cœur des préoccupations des 26 000 avocats parisiens, citoyens responsables engagés pour une justice efficace : Paris, ville d'accueil des professionnels du droit ; le Palais de Justice et l'accès au droit.

L'AVOCAT DANS LA CITÉ

DROIT DU TRAVAIL PATRIMOINE ET SUCCESSIONS
DROIT DU COMMERCE DROIT DE L'ARTISANAT
FISCALITÉ DROIT BANCAIRE
DROIT DE LA CONSOMMATION DROIT DU LOGEMENT
DROIT DE L'ARTISANAT DROIT BANCAIRE
DROIT DES ENTREPRISES PATRIMOINE
DROIT DE LA FAMILLE DROIT DE LA FAMILLE
DROIT PÉNAL DROIT DE LA FAMILLE
AUTOMOBILISTE DROIT DES ENTREPRISES
DROIT DE LA CONSOMMATION DROIT DU TRAVAIL
DROIT DU TRAVAIL INFRACTIONS ROUTIÈRES
ARTISANAT DROIT DE LA CONSOMMATION

L'Ordre des avocats de Paris, fort de son partenariat historique avec la Mairie de Paris dans le cadre de l'accès au droit pour les plus démunis, a organisé du 6 au 12 octobre 2014, la 3^e édition de l'opération « L'Avocat dans la Cité ». Plus de 5 000 consultations gratuites ont ainsi été dispensées par 800 avocats parisiens bénévoles.

POUR UNE CITÉ INTERNATIONALE DE L'ARBITRAGE

Principale institution mondiale pour les litiges commerciaux, la Cour internationale de l'arbitrage de la Chambre de commerce internationale se situe à Paris. Dans le cadre du projet de métropole du Grand Paris, l'Ordre des avocats de Paris défend la création d'une cité internationale de l'Arbitrage. L'Ordre des avocats de Paris propose de mutualiser les moyens, les ressources humaines et techniques en un lieu unique au cœur de la métropole du Grand Paris. La Cité internationale de l'Arbitrage permettra de centraliser les audiences arbitrales ayant leur siège à Paris, d'accueillir les parties et de mettre des salles à leur disposition afin

de pouvoir préparer les audiences, organiser des groupes de travail, des formations et des événements autour de ce mode alternatif de règlement.

L'ORDRE DES AVOCATS DE PARIS, PARTENAIRE D'EXPOFRANCE 2025

Dans la même logique de rayonnement de la capitale, le barreau de Paris est partenaire d'EXPOFRANCE 2025, chargé d'organiser la candidature de la France pour la prochaine Exposition universelle.

ACTER LE FAIT MÉTROPOLITAIN À PARIS : VERS UN « GRAND PARIS DE LA JUSTICE »

En décembre 2013, la loi Lebranchu I sur l'affirmation des métropoles a acté la création d'une métropole du Grand Paris qui aboutira à la fusion de la capitale avec les trois départements. Cette réforme territoriale est guidée par une logique de mise en cohérence de frontières institutionnelles héritées de la Révolution française avec des bassins de vie du XXI^e siècle. L'organisation judiciaire doit entériner le « fait métropolitain » du Grand Paris. Depuis le printemps 2014, l'Ordre des avocats de Paris soutient donc la création d'un Grand Paris de la justice et une métropolisation de l'organisation judiciaire. Redéfinir les frontières de la justice s'impose comme une évidence alors que l'on assiste aujourd'hui à une redéfinition des compétences parmi les territoires et à une évolution des bassins de vie socio-économiques qui ne s'arrêtent plus aux limites des départements.

Dans la perspective d'une organisation métropolitaine de la justice, l'Ordre des avocats de Paris, a resserré ses liens avec les élus parisiens de la mission de préfiguration de la métropole. Il prépare également les « Rencontres du Grand Paris de la justice », événements de réflexion qui seront lancés au printemps 2015.

AFFAIRES PUBLIQUES

CONTACTS :

Ordre des avocats de Paris

Direction des Affaires publiques

Tél. : 01 80 27 22 71

Courriel : affairespubliques@avocatparis.org

 [@Affpub_Avocats](https://twitter.com/Affpub_Avocats)